



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Réunion d'information sur la réglementation en bords de Loire

Direction Départementale des Territoires du Loiret

Service Loire Risques et Transports

POLE LOIRE

133 km de Loire
145 km de digue



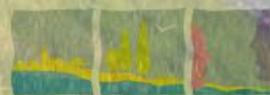
COOPÉRATION LOIRE



LES MISSIONS DU POLE LOIRE

La gestion « courante » du Domaine Public Fluvial (DPF)

- A) La protection des populations vis à vis du risque inondation
- B) La gestion domaniale du DPF
- C) La police de la navigation



COOPÉRATION LOIRE



A) La protection des populations vis à vis du risque inondation

1 - La connaissance :

- Les digues : état de l'existant, dossier d'ouvrage, études de dangers, gestion domaniale
- Le lit de la Loire : études hydrauliques, environnementales, paysagères
- Les partenaires : collectivités territoriales (communes, CG, pays), associations environnementales (LNE, CEN Centre), riverains, DREAL, réseau scientifique et technique

2 - La surveillance :

- Surveillance réalisée par les agents du pôle : tournées régulières, présence permanente
- Visites techniques approfondies sur les digues (prestataires extérieurs)



COOPÉRATION LOIRE



A) La protection des populations vis à vis du risque inondation

3 – L'entretien du système d'endiguement :

- Entretien courant des levées (fauchage, élagage, abattage)
- Entretien et réparation des ouvrages hydrauliques (batardeaux, vannes, portes étanches, etc...)
- Travaux de renforcement en pieds ou en corps de digue (enrochements, palplanches, etc ...)

4 – L'entretien du lit :

- Entretien annuel « arrache poireau »
- Travaux de restauration des écoulements



COOPÉRATION LOIRE



B) La gestion du Domaine Public Fluvial (DPF)

1 – Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) : utilisation « privée »

- Contrôle de l'occupation ou de l'utilisation du DPF
- Relevé in situ et rédaction des arrêtés préfectoraux
- Redevance fixée par la Direction Départementale des Finances Publiques
- Valable 5 ans

2 – Conventions de superposition d'affectation : utilisation « publique »

- Entre l'État et une collectivité territoriale
- Gratuité si intérêt général et caractère non lucratif
- Validité de 10 ans - reconduction tacite



COOPÉRATION LOIRE



C) La Police de la navigation

La Loire n'est pas navigable au sens réglementaire mais elle est naviguée aux risques et périls des usagers : application du règlement général de Police

Autorisation ou avis pour les manifestations nautiques :

- Festival de Loire
- Manifestations sportives

Élaboration du Règlement Particulier de Police



COOPÉRATION LOIRE

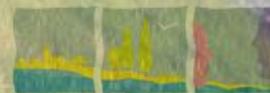


LES MISSIONS DU POLE LOIRE

La gestion de Crise en crue Plan de Surveillance des Levées (PSL)

Dispositif de surveillance des levées « in situ » mis en œuvre en cas de crue.

- Découpage du système d'endiguement en tronçons opérationnels
- Affectation d'équipes de surveillance sur le terrain (chef de poste, chef d'équipe et surveillants)
- Cellule de crise en DDT en lien avec la préfecture
- Mobilisation d'expert
- Mise en alerte d'une entreprise pour d'éventuels travaux d'urgence



COOPÉRATION LOIRE



LES LIMITES D'INTERVENTION DE L'ETAT

LA SECURITE PRIME !

- Seuls les travaux qui contribuent à maintenir ou améliorer le niveau de protection des habitants des zones inondables sont réalisés
- Pas d'entretien ou de travaux au titre du seul enjeu « paysage »
- Des budgets limités : priorisation en fonction des secteurs à enjeux
- Obligation d'intégrer tous les enjeux dans chaque opération : hydraulique (1^{er}), biodiversité, paysager, usages, etc ... (périodes d'intervention, précautions de protection, zones protégées)



COOPÉRATION LOIRE



LES ENJEUX SUR LA LOIRE

SECURITE :

- risque inondation : digues, encombrement du lit, embâcles
- risque sanitaire : pollution de l'eau

ENVIRONNEMENTAL :

- Protection de la faune et de la flore : NATURA 2000, etc.
- Espèces invasives
- Loi sur l'eau

PAYSAGE :

- Sites classés ou inscrits
- Patrimoine mondial de l'UNESCO : plan de gestion

USAGES :

- Tourisme : Loire à vélo, GR, etc...
- Chasse, Pêche



COOPÉRATION LOIRE



Je veux réaliser un projet d'aménagement sur le Domaine Public Fluvial

1 - Élaborer un avant projet de l'aménagement envisagé

- Définition spatiale du projet : emprise, analyse parcellaire
- Description des travaux et des moyens d'intervention envisagés
- Description de la **gestion des lieux** envisagée **après travaux**
- Identification des enjeux impactés
- Identification des acteurs



COOPÉRATION LOIRE



Je veux réaliser un projet d'aménagement sur le Domaine Public Fluvial

2 – Élaborer le projet

- Présenter l'avant projet aux différents acteurs : services de l'État (contact non formel à ce stade*), acteurs locaux
- Lister les études réglementaires
- Réaliser les études réglementaires
- Intégrer les prescriptions issues :
 - des échanges avec les services régaliens
 - des échanges avec les acteurs locaux
 - des résultats des études

* Position du pôle Loire qui peut différer selon les services



COOPÉRATION LOIRE



Je veux réaliser un projet d'aménagement sur le Domaine Public Fluvial

3 – Demande officielle d'autorisation de travaux

- Dépôt du dossier auprès des services concernés : DDT, DREAL, ABF, préfecture
- Définition précise et stabilisée du projet
- Ensemble des études réalisées
- Avis des acteurs locaux consultés : associations environnementales ou autres
- Demande d'A.O.T. ou de convention



COOPÉRATION LOIRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Je veux réaliser un projet d'aménagement sur le Domaine Public Fluvial

4 – Instruction de la demande

DDT :

Service Loire risques et transports :

- Pôle Loire : Occupation Domaniale, impact sur les digues, hydraulique
- Pôle Risques-Crise : PPRI

Service Eau Environnement et Forêts

- Loi sur l'eau : déclaration ou autorisation
- Études environnementales : incidence Natura 2000
- Chasse, pêche

Hors DDT :

Paysage : Mission val de Loire (avis) et Architecte des bâtiments de France (périmètre classé ou inscrit)



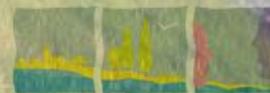
COOPÉRATION LOIRE



Je veux réaliser un projet d'aménagement sur le Domaine Public Fluvial

5 – Autorisation obtenue

- Signature et attribution de l'A.O.T ou de la convention
- Information des partenaires sur la date des travaux
- Visites préalables (si nécessaire) au travaux : balisages, etc.
- Réalisation des travaux dans le respect des prescriptions
- Mise en place de la gestion du site : entretien, sécurité, etc.



COOPÉRATION LOIRE



La concertation c'est **ESSENTIEL !!!**

La plus en amont possible La plus large possible

- Les collectivités territoriales : communes voisines, CG (Loire à vélo), Pays,...
- Les associations en charge de la protection de l'environnement (LNE, CEN Centre, ...)
- Pêcheurs
- Chasseurs (GIC Loire, ...)
- Randonneurs
- Etc.

Identifier les points sensibles avant les travaux
Dans la majorité des cas les compromis existent



COOPÉRATION LOIRE



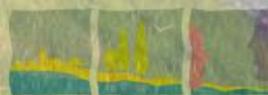
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

LES POINTS DE VIGILANCE

Retour d'expérience

- Intégrer dès le départ « l'après travaux » : modalité de gestion des lieux, impact financier
- Espèces invasives : impact important sur la réalisation des travaux
- Niveaux d'étiage qui peut perturber le calendrier d'intervention : impact financier

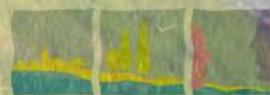


COOPÉRATION LOIRE



LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION

- Définit clairement la partie du domaine public dont la gestion est confiée à un tiers
- Cadre les modalités de gestion unique ou partagée : condition d'entretien, contraintes à respecter
- Définit les responsabilités du gestionnaire
- Fixe la gratuité ou le montant de la redevance (DDFIP)
- L'État reste propriétaire
- Signée par les représentants de la collectivité et de l'État



COOPÉRATION LOIRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

LES COORDONNEES DU POLE LOIRE

Pour les conventions de superposition d'affectation :

M. JOUSSE : 02 38 53 48 73

Pour les Autorisations d'Occupation Temporaire :

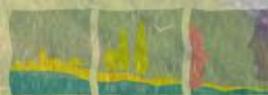
Mme SYLVERE : 02 38 52 48 07

Pour les autorisations de manifestations et la police de la navigation :

Mme BLANCHARD : 02 38 52 47 96

ddt-slrt-loire@loiret.gouv.fr

<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Loire-gestion-entretien-digues-de-protection-contre-les-innondations>



COOPÉRATION LOIRE



MERCI
pour votre attention



COOPÉRATION LOIRE